



Mobilité du personnel et enseignante

L'établissement versera aux personnels une enveloppe financière comprenant :

- Des frais de séjour calculés en fonction de la durée d'activité et du pays de destination ;

Groupe	Pays de destination	Taux journalier Jour 1 – jour 14
Groupe A	Danemark, Irlande, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni	112 €
Groupe B	Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Turquie	98€
Groupe C	Allemagne, Espagne, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Ancienne République Yougoslave de Macédoine	84€
Groupe D	Croatie, Estonie, Lituanie, Slovaquie	70€

- Des frais de voyage calculés en fonction de la distance kilométrique entre le lieu de résidence du personnel et le lieu de destination.

Le montant **des frais de séjour a été défini au niveau de l'autorité nationale** en concertation avec l'agence nationale. Les établissements devront **appliquer rigoureusement les taux fixés** pour chaque pays sans possibilité de moduler la bourse entre les participants. Les taux applicables pour les **frais de séjour** sont définis comme suit:

Les frais de voyage sont calculés en fonction de bandes kilométriques :

Distance KM	Taux
Moins de 100Km	0 €
100 - 499 Km	180 €
500 – 1999 Km	275 €
2000 – 2999 Km	360 €
3000 – 3999 Km	530 €
4000 – 7999 Km	820 €
Plus de 8000 Km	1100€

Source : Guide financier Erasmus Plus mobilité enseignement supérieur